

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 21 (1933)

**Heft:** 410

**Artikel:** La femme au service de l'Etat

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-261207>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Les Femmes et la Société des Nations

### Femmes déléguées à la prochaine Assemblée.

Bien que la liste complète des délégations soit loin encore d'être connue, vu la date de l'ouverture de l'Assemblée (25 septembre seulement), nous savons déjà que deux pays restent fidèles à leur tradition d'inclure des femmes dans leur délégation à la S.d.N.

Ce sont la Grande-Bretagne, qui envoie cette année-ci à Genève Miss Horsbrugh, députée à la Chambre des Communes, sur l'activité de laquelle nous n'avons pas encore beaucoup de précisions; et l'Australie, qui, selon son principe de varier chaque année la composition de sa délégation, a chargé cette fois-ci Mrs. Jameson Williams de la représenter à la S.d.N. Mrs. Williams est un membre actif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, au Congrès de Rome de laquelle elle avait pris part en 1923, mais, depuis lors, nous ne l'avons pas revue en Europe.

Nous espérons pouvoir, dans notre prochain numéro, donner la liste complète des femmes déléguées, en souhaitant qu'elle soit aussi longue, si ce n'est plus, que les années précédentes.

## IN MEMORIAM

### Mme Nelly Mochenson

Toutes les féministes suisses et étrangères qui ont eu l'occasion de rencontrer Mme le Dr. Welt-Strauss, présidente de la Ligue Palestinienne pour le Droit des Femmes, et sa sœur, Mme le Dr. Gourfein-Welt, si connue et admirée à Genève, non seulement comme médecin-oculiste, mais dans tous les domaines de l'activité féministe, tiendront à se joindre à nous pour leur exprimer notre plus chaude sympathie à l'occasion de la perte cruelle qu'elles viennent de faire toutes deux en la personne de leur unique fille et nièce, Mme Nelly Mochenson, décédée à Jérusalem en juillet dernier.

Mme Mochenson nous appartenait d'ailleurs par un côté, ayant fait en Suisse la plupart de ses études. Et c'est chez nous aussi qu'elle entendit parler du sionisme, auquel elle allait consacrer sa vie. Dès après la guerre, en effet, elle s'embarqua aux États-Unis (elle était Américaine par son père) sur le premier paquebot à destination de la Palestine, où elle se fixa et exerça une activité d'apôtre durant ces treize années. Qu'il s'agit de questions d'hygiène ou de médecine, d'éducation ou de journalisme (elle était rédactrice de l'édition anglaise du *Dawar*), tous les problèmes qui se posaient là-bas la passionnaient, et elle se voulait à leur solution avec ardeur et persévérance. « J'ai rencontré peu de

personnes, écrit une de ses collègues, qui connaît et connaît la Palestine comme elle. » Les relations judéo-arabes notamment, ou l'évolution du judaïsme, étaient des problèmes de sa spécialité, et qu'elle traitait avec clarté et profondeur. Ces derniers mois, le sort des Juifs allemands fut à juste titre l'une de ses principales préoccupations.

Intelligence vive, esprit large et tolérant, cœur chaud, Nelly Mochenson a joint à toutes ses qualités celle de la sérénité tranquille en face de la maladie. De santé délicate, constamment menacée par la maladie de cœur qui devait l'emporter en pleine force de l'âge, souvent arrêtée dans son activité et cloquée dans son lit, elle n'en gardait pas moins son humour brillant, sa préoccupation des autres, et le rayonnement de cette personnalité, qui était, par la seule force de son existence, une force et un appui pour tous ceux qui l'approchaient. Nous n'en comprenons que mieux le vide qu'a creusé son départ pour les siens, auxquels nous réitérons ici toute notre sympathie.

E. Gd.

## Autour des problèmes du Désarmement

### Les suffragistes suisses et le trafic des armes.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la grosse émotion qui a secoué, voici une quinzaine de mois, l'opinion publique suisse de notre pays en apprenant que la Suisse fabriquait et livrait des armes à l'étranger. Une « Commission suisse d'études pour la lutte contre les industries de guerre » fut créée à cette occasion qui comprenait entre autres des représentantes des grandes organisations féminines nationales. Les travaux de cette Commission ont abouti à la rédaction de thèses, qui ont été remises au Conseil fédéral par plusieurs des différentes Associations représentées dans cette Commission, et notamment par l'Association suisse pour le Suffrage féminin, après avoir adopté ces thèses à son Assemblée générale de Bâle, ce printemps, les a envoyées à son tour au Conseil Fédéral en juillet dernier, mais en stipulant bien qu'elles les considéraient comme un minimum, et comme une première étape vers cette interdiction complète d'exportation du matériel de guerre, qui est un des buts vers lesquels tendent tous les efforts de ceux qui veulent la paix.

#### THÈSES DE LA COMMISSION D'ÉTUDES

##### I. Fabrication d'Etat.

*La fabrication d'armes et munitions par la Confédération est réservée exclusivement à la défense nationale.*

##### II. Fabrication privée.

- Est interdite toute exportation d'armes, de munitions et d'autre matériel de guerre de la part de fabriques qui ne travaillent pas pour la défense nationale.*
- Si certaines fabriques, dont la production est indispensable à la défense nationale, ne peuvent subsister sans une exportation complémentaire, celle-ci sera soumise à un contrôle sévère, au moyen d'un système de licences, selon les critères établis en 1924 par la Commission temporaire mixte, et visant en particulier à sauvegarder aussi l'indépendance économique et financière de l'industrie privée à l'égard de la finance étrangère.*



## Le Bureau Temporaire de Genève

DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

est ouvert dès le 18 septembre  
tous les jours (dimanche excepté)  
de 14 heures à 18 heures  
dans les locaux du

### Comité International féminin pour le Désarmement

25, quai du Mt-Blanc III<sup>e</sup> ét. Tél. 24.367

Renseignements. — Adresses. — Cartes d'entrée pour l'Assemblée de la S. a. N. — Journaux féministes. — Thé. — Réunions familiales. — Organisation de causeries, de conférences, sur des questions internationales d'intérêt féminin.

terres établis en 1924 par la Commission temporaire mixte, et visant en particulier à sauvegarder aussi l'indépendance économique et financière de l'industrie privée à l'égard de la finance étrangère.

3. Ce contrôle comportera en outre la publication trimestrielle des exportations, avec indication des catégories d'armes, de leur valeur et des pays destinataires.

4. Une Commission spéciale de contrôle sera instituée, dont une partie des membres seront choisis en dehors du monde parlementaire et militaire.

## La femme au service de l'Etat

A l'étranger, notamment en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, on rencontre à tout instant des femmes occupant des emplois supérieurs ou subalternes dans l'administration. Chez nous, au contraire, on ne trouve qu'à titre tout à fait exceptionnel des femmes dans les emplois supérieurs. En outre, même en faisant abstraction des catégories supérieures, les fonctionnaires du sexe féminin ne constituent qu'une infime partie de l'effectif total des fonctionnaires. C'est ainsi que, sur les 63.700 fonctionnaires de l'Administration fédérale, on ne compte que 4810 femmes, soit environ le 6 %. L'administration centrale en compte 514, l'administration des douanes 65, l'administration des postes 1240, l'administration des télégraphes 2080, et l'administration des chemins de fer 1010.

La plupart de ces femmes sont employées en qualité d'auxiliaires; elles figurent dans des classes de traitements inférieurs à celles des hommes.

<sup>1</sup> A la requête des Associations suisses du personnel des postes et télégraphes et de l'Association des femmes auxiliaires téléphonistes et télégraphistes, Mme Elisabeth Thommen a fait, il y a quelques mois, à la « Maison du Peuple », à Zurich, une conférence sur ce sujet. Grâce à son exposé des plus captivants et à la netteté de ses vues, la conférencière a su faire comprendre à son auditoire, — composé en majorité de fonctionnaires, — qu'il s'agit là d'un problème touchant aux intérêts vitaux de la démocratie, et le convaincre de l'importance capitale qu'il y a pour un pays à faire appel à la collaboration féminine. Car, faire de la femme un membre responsable de l'Etat, tel est le but du mouvement féministe. Et il est hors de doute que, plus tard, ce mouvement apparaîtra comme l'un des phénomènes les plus importants de notre siècle. (Note de l'éditeur.)

mes, même si, ce qui arrive parfois, leurs prestations sont égales à celles de leurs collègues masculins. Ce qui nous paraît inique, ce n'est toutefois pas le fait que la femme au service de l'Etat soit employée presque toujours à des travaux subalternes, — car tout travail, quel qu'il soit, a sa valeur intrinsèque et est utile à la communauté, s'il est accompli de façon consciente. Ce que nous avons, par contre, de la peine à admettre, nous autres femmes, c'est que l'on considère le sexe féminin tout entier capable de certains travaux seulement, et que ce soit une moitié de l'humanité qui décide des travaux à attribuer en partage à l'autre moitié. Et l'on a tout autant de peine à concevoir que la femme soit mise dans l'impossibilité de se préparer à exercer une activité susceptible de lui procurer de l'avancement.

Le service postal nous fournit un exemple typique des restrictions apportées au travail de la femme. Primitivement, on ne suscitait aucune difficulté aux femmes qui se proposaient de faire carrière dans les postes. De 1869 à 1894, elles furent admises à l'apprentissage postal; et durant ce quart de siècle, on vit couramment des femmes assurer le service aux guichets, même dans les villes. Par la suite, on empêcha les femmes d'accéder à la formation professionnelle requise, sous prétexte qu'elles ne pouvaient effectuer le service de nuit et celui des ambulants. Comme si l'on n'aurait pas pu résoudre la difficulté autrement qu'en excluant absolument les femmes de l'apprentissage postal! Il est évident qu'il faut chercher plus loin les motifs véritables de cette mesure. La raison principale de cette exclusion, c'était la crainte de la concurrence, — telle qu'elle se manifeste sur toute la ligne, dans tous les domaines où la femme exerce une activité professionnelle. On avait pu constater, en effet, que les femmes étaient aussi intelligentes, aussi capables, aussi actives que les hommes, et que, en vérité, une femme était en mesure de remplacer un homme! Pour faire cesser cette concurrence inopportune, on empêcha donc la femme d'accéder à la formation professionnelle nécessaire, et on l'empêcha également d'entrer dans les organisations professionnelles masculines. Plus tard seulement, on se rendit compte que l'on avait fait fausse route en voulant lutter de cette façon contre la concurrence féminine, et dès lors, on autorisa l'accès des femmes à toute une série de professions. En ce qui concerne leur admission dans les organisations professionnelles, elle est devenue une chose indiscutable. Mais il y a néanmoins encore des exceptions, les femmes

du monde ». Quoi qu'il en soit, d'abord abbé, puis prélat de marque auprès du pape, il eut le grand malheur de perdre complètement la vue. Revenu à Paris et ayant rang d'évêque, il se consacra aux œuvres apostoliques.

Les autres enfants de la comtesse se marièrent et la rendirent plusieurs fois grand'mère. Tourmentée par sa santé (elle avait pensé mourir à la naissance d'Olga) et dut vivre étendue sur une chaise-longue durant six années à cause d'une grave maladie des reins; à peine debout, elle devint incapable d'articuler un son à la suite d'une affection du larynx, et dut pendant longtemps user d'une ardoise pour s'exprimer), elle écrit à son fils: « A quoi sert une vieille femme en ce monde? Une fois passée à l'état de grand'mère, son rôle est fini... Je ne suis même pas une grand'mère utile, puisque chacun de mes jeunes ménages sait parfaitement diriger la vie animale de ses enfants, et a son système quant à la vie intellectuelle. »

Deux remarques s'imposent: d'abord qu'en ces temps reculés, une femme était visible dès sa trentième année, et centenaire dès qu'elle avait atteint la cinquantaine — si on veut bien excuser une telle arithmétique, — et ensuite que cette grand'mère « pas même utile », comme elle l'écrivit, allait trouver sa voie: écrire pour les enfants, et devenir ainsi pour des milliers de jeunes lecteurs une sorte de bonne aïeule qui sait raconter les plus belles histoires du monde.

On a dit que ce sont deux écrivains, deux familiers des Nouettes, Louis Veuillot et Eugène Sue, qui l'avaient décidée à tenter sa

## Figures et portraits de Femmes

### La comtesse de Ségur<sup>1</sup>

Il y avait une fois une petite fille, filleule du tsar de toutes les Russies, une bonne grosse petite fille aux joues roses, qui vivait comme une reine minuscule dans un palais de conte de fées. On la nommait Sophie. Pas jolie, et même la mine un peu tarte avec ses pommettes saillantes et ses yeux tirés vers les tempes. Bonne, franche, gaie, vive, turbulente, parfois violente, elle n'est certes pas une petite fille modèle. A cinq ans, elle parle, écrit et lit un peu en quatre langues, le russe, le français, l'allemand et l'anglais. Sophie est élevée à la française quant à l'esprit, et à la spartiate quant au corps. Elle couche à la dure, on rationne sa nourriture, elle fait son lit et se chambre et coud ses robes et même ses corsets.

Sophie Rostopchine, pour l'appeler de son nom, était l'une des cinq enfants du fameux et intractable comte Théodore Rostopchine, officier, gentilhomme à la cour, nommé en 1812 général-gouverneur de Moscou et chargé de défendre la ville sainte contre les armées françaises. Pour que Napoléon ne trouve devant lui qu'un désert, Rostopchine fit incendier Moscou et quand l'immense ville ne fut que ruines fumantes, il met le feu à son

propre palais de Woronovo. Plus tard, Rostopchine voyagea, peut-être pas trop fâché de s'éloigner de sa femme, la comtesse Catherine, qu'il aimait pourtant beaucoup, mais à qui il ne pouvait pardonner sa conversion au catholicisme entraînant celle de Sophie, alors âgée de quinze ans. Le comte se fixa à Paris et au bout d'une année y fit venir sa famille. Le premier soin de la comtesse Catherine, en entrant dans la belle demeure de l'avenue Gabriel, fut de faire habiller de longues chemises les statues qui, en assez grand nombre, montraient leurs nudités classiques.

En 1819, âgée de vingt ans, Sophie épousa le comte Eugène de Ségur, neveu du général Philippe de Ségur, aide de camp de Napoléon, qui, aux côtés de l'empereur consterné, avait regardé flamber Moscou depuis une fenêtre du Kremlin. La nouvelle comtesse ne revit jamais son pays natal et devint ainsi française de cœur qu'elle l'était déjà d'éducation et d'esprit.

Elle eut huit enfants: Gaston, qui devint Monseigneur de Ségur; Renaud, mort tôt après sa naissance; Anatole, qui fut marquis et écrivain; Natalie, la dame d'honneur de l'impératrice Eugénie; Edgard, le futur diplomate; les deux jumelles, Sabine, qui entra au couvent, et Henriette, qui se maria; et enfin Olga, la Benjamine.

Les parents Rostopchine repartirent pour la Russie en 1823, car le comte voulait reprendre racine dans son pays. Ils laissaient Sophie heureuse en famille et toute ravie d'avoir reçu en cadeau de son père la belle

propriété des Nouettes, dans l'Orne, où, dès lors, elle passa tous ses étés, vivant d'une existence patriarcale de château campagnard au milieu de ses enfants et des enfants de ses enfants, deux générations qui allaient lui offrir des modèles pour les livres à venir. Il existe d'elle à cette époque un portrait au crayon de Devéria: « ...le nez un peu retroussé, les longs sourcils relevés à l'asiatique sur les yeux ombrés mais vifs. Sans beauté, mais attrayante, l'air volontaire et bon, elle est mollement installée dans une grande chaise à col de cygne où boudent ses manches énormes qui commencent plus bas que l'épaule, et qu'un petit poignet serré en bouillonnais au ras de la main. Sophie semble réveuse, quoiqu'un peu de malice flotte sur son visage irrégulier. Plus jeune, elle était agile et svelte, mais elle a conservé sa noble tourmente et ses cheveux cendrés dont une coque surmonte les deux bandeaux lisses terminés par la double volute des longues boucles au bord des joues ». Grâce à l'art conjugué de Devéria et de Chenevière, quel joli portrait d'autrefois!

Le fils ainé de Mme de Ségur, Gaston, peintre de talent, avait obtenu la médaille d'or au Salon de 1841. Son père le destinait cependant à la diplomatie et le fit envoyer à Rome en qualité d'attaché à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. Diplomate, il ne le resta pas longtemps, et décida de devenir prêtre, au grand chagrin de ses parents.

« On dit, écrit M. Chenevière, que la vue de certains chagrins maternels contribua à l'orienter vers une vie de sacrifice à l'écart

<sup>1</sup> Jacques CHENEVIÈRE: *La Comtesse de Ségur, née Rostopchine*, éditions de la Nouvelle Revue Française, 15 fr. 15.

continuent à être tenues un peu à l'écart, et tant qu'elles n'auront pas obtenu l'égalité civique, elles n'ont aucun moyen de lutter contre cet état de choses.

A l'heure actuelle, l'administration des postes a tendance à engager de nouveau un nombre plus considérable de femmes, lesquelles, après une courte période de préparation, sont affectées, dans les services postaux de quelque importance, à certains services aux guichets qui ne nécessitent pas, vu leur simplicité, une préparation professionnelle complète. En 1930, on a engagé environ 90 auxiliaires de cette catégorie, et l'on a diminué d'autant le nombre des apprentis postaux (il ne faut pas confondre ces auxiliaires avec celles des bureaux de campagne de III<sup>e</sup> classe, qui ont été occupées de tout temps, à titre d'employées privées, par les buralistes postaux, et qui ne travaillent donc pas en qualité de fonctionnaires de l'Etat).

Il est évident que, pour un plus grand nombre de travaux, une préparation professionnelle complète n'est nullement indispensable, et l'on comprend fort bien que l'administration des postes veuille créer, pour ces travaux qui n'exigent pas un personnel spécialement qualifié, une catégorie d'employés moins payés. Mais on comprend tout aussi bien les fonctionnaires qui voient, dans cette augmentation du contingent de main-d'œuvre féminine moins rétribuée, une concurrence indésirable.

Pour remédier à cette situation, il faudrait créer deux catégories d'employés, soit les employés auxiliaires et les fonctionnaires, toutes deux accessibles aux deux sexes aux mêmes conditions en ce qui concerne l'instruction préparatoire, la formation professionnelle, les prestations et le salaire, en prévoyant la possibilité d'avancement dans la catégorie supérieure pour le candidat présentant les aptitudes nécessaires et ayant complété sa formation professionnelle. C'est de cette façon que l'on pourra faire disparaître la concurrence féminine, puisque ce ne sera plus le sexe qui jouera un rôle en cette occurrence, mais uniquement les capacités et l'aptitude au travail, qu'il s'agisse de travail qualifié ou non. Il faut que l'homme fasse preuve d'une loyauté absolue à l'égard de la femme, et qu'il existe entre eux une réelle fraternité. C'est là le seul moyen d'atténuer la concurrence qui se manifeste dans tous les domaines de l'activité professionnelle et qui revêt souvent une forme si odieuse. Car ce ne sont pas des restrictions tout artificielles qui pourront engager la femme à renoncer au travail professionnel. Le processus d'évolution des sociétés montre au contraire que, partout où l'homme a voulu entraver l'activité professionnelle de la femme, celle-ci a travaillé alors pour un salaire moindre, afin de ne pas mourir de faim; et c'est à ce moment-là seulement qu'elle est devenue pour l'homme une véritable concurrente. Il est évident que le travail féminin mal payé exerce une action néfaste sur le marché du travail. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en pratique le principe: à travail égal, salaire égal, et de supprimer les entraves apportées à la formation professionnelle et à l'ascension économique de la femme. La concurrence existera toujours, — mais au lieu d'opposer l'homme à la femme, elle s'exercera d'individu à individu; autrement dit, ce ne seront plus les sexes, mais les capacités qui s'affronteront.

L'intérêt bien compris des hommes exige également que la femme soit mise sur le même pied que lui en ce qui concerne l'organisation profes-

sionnelle. En effet, lorsque les femmes seront convaincues que leurs intérêts sont sauvegardés au sein des associations professionnelles, elles n'auront plus de raison de se grouper en associations distinctes. Ce à quoi il faut tendre, c'est à une organisation commune. Rien ne serait plus agréable aux femmes que la réalisation de cet idéal: la défense commune des intérêts des deux parties. Il est évident que, tant que la femme n'aura pas voix au chapitre, elle demeurera une mineure. Cela ne signifie pas que tout ira pour le mieux dès que les femmes auront obtenu l'égalité civique. Mais cette égalité créera la base sur laquelle on pourra entreprendre le travail en collaboration. La femme sera pour l'homme une camarade d'autant meilleure que les deux sexes évolueront sur le même plan. Plus la femme sera indépendante, mieux elle pourra alléger les charges de l'homme, financièrement parlant, et d'autant plus grand sera l'appui moral qu'elle pourra lui prêter. La lutte pour l'égalité civique ne procède nullement de l'égoïsme; elle tend au contraire à faire bénéficier le pays de l'activité de la femme, pour le bien de la communauté tout entière.

(Résumé français d'un article de la Schweiz. Gewerbezeitung, communiqué par l'Office suisse des Professions féminines.)

bordées de lisères noirs et à demi-manches évases, d'où sortent d'autres manches de mousseline bouffante. La jupe ample, et que soutient une cage, laisse, quoique longue, dépasser des pantalons de lingerie et voir encore un peu des bas blancs au-dessus des bottines d'étoffe noire. L'une des soeurs est accoudée légèrement sur un socle drapé d'un cachemire où sommeille une poupee; l'autre a posé la sienne sur un canapé capitonné gorge-de-pigeon, au dossier duquel elle s'appuie, les bras croisés... »

(A suivre.) JEANNE VUILLIOMENET.



## Les femmes et les livres

### Les femmes dans la littérature catalane moderne

II. 1

Clémantine Arderiu, née à Barcelone en 1893, occupe une place de distinction parmi les poètes de son pays. Une poète vraie, sensible, dont la

<sup>1</sup> Pour le premier article, voir le *Mouvement*, N° 405.

risonne, vient d'être nommée chevalier de la Légion d'honneur. Journaliste, professeur, conférencière, femme active, charmante et élégante, Suzanne Grinberg est bien une de celles qui, comme le dit excellentement notre confrère *La Française*, a le plus contribué à faire comprendre à l'opinion publique que l'on peut être à la fois une ardente féministe, et une femme comblée par la nature de toutes les qualités essentiellement féminines. Aussi est-elle de tout cœur que nous nous associons aux félicitations que lui vaut de toutes parts cette nouvelle distinction.

### Les fêtes et la crise.

La crise n'a pas encore atteint les fêtes. On pourra même croire qu'elle les favorise: le recensement annuel de la Société d'Utilité publique en a noté 1122 en 1932, contre 1095 en 1931. Il y a eu 152 fêtes de tir, 142 fêtes de lutte, 129 courses de vélos et motos, 85 fêtes de gym, 81 de musique, 60 courses de chevaux, 55 fêtes de chant, etc. etc. Si l'on ajoute à ces grandes fêtes régionales ou fédérales, les petites fêtes, on arrive au total impressionnant de 2955 fêtes. On ne peut totaliser l'argent englouti; mais on en aura une idée d'après le budget de 42 fêtes de tir, qui a atteint 1 million et demi!

### Employées de commerce.

Dernièrement, 80 représentantes des 7000 employées de commerce organisées que compte l'Association suisse des commerçants se sont réunies à Zurich afin d'examiner la possibilité d'une meilleure collaboration avec leurs collègues masculins de la dite association. Le comité central sera prié d'examiner la formation d'une commission féminine spéciale dans l'Association suisse des commerçants. Cette commission serait chargée d'étudier les questions se rapportant spécialement au personnel féminin. Pour terminer cette réunion, une conférence sur l'état du marché du travail des employées de commerce donna de tristes aperçus sur les salaires précaires et les mauvaises conditions de ces dernières.

## La situation de la femme mariée dans l'enseignement

(suite de la 1<sup>re</sup> page)

Aucune législation ne prévoit de congé prolongé pour l'éducation des enfants. Il reste entendu que les institutrices, mères de famille, peuvent bénéficier, comme tous les membres du corps enseignant, d'un congé pour convenances personnelles ou affaires de famille; ce congé est, naturellement, non rétribué.

Un bon point à la France, qui fait aux institutrices mariées une situation privilégiée, au point de vue des allocations familiales dont elles bénéficient, et à celui de la retraite dont elles peuvent jouir partiellement dès l'achèvement de leur quinzième année d'enseignement.

La France, la Pologne, l'Uruguay, la Yougoslavie, la Roumanie, l'Egypte, la Turquie, ont prévu légalement des facilités pour le rapprochement des couples séparés du fait de leur travail. Dans plusieurs autres pays, sans que des dispositions légales existent, l'usage a consacré ces mêmes facilités, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, par exemple. Dans ce dernier pays, certaines restrictions empêchent l'institutrice mariée d'être la subalterne de son mari, ou d'être sa collègue dans le même établissement, ceci dans l'enseignement secondaire, alors qu'elle y est autorisée dans l'enseignement primaire.

On ne peut s'empêcher d'être frappé du fait que, dans les pays neufs, où l'émancation de la femme est relativement récente, il règne une égalité presque partout absolue entre les deux sexes, alors que chez nous on assiste à ce phénomène singulier d'une femme professeur, chargée de famille, veuve, touchant un traitement bien inférieur à celui de son collègue masculin célibataire, cela dans le même établissement, et à titres universitaires égaux!

Un assaut a été livré, il y a quelques an-



Cliché "Zentralblatt"

Mme SCHMIDT-STAMM (St-Gall)  
La nouvelle présidente centrale de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses.

Nous apprenons avec grand plaisir que la comtesse Apponyi, si connue et appréciée dans les milieux féministes internationaux, vient d'être désignée pour siéger dans le Parlement hongrois en remplacement de son mari, décédé au début de l'année.

Cette coutume de remplacer un membre d'une famille par une autre, qui surprend un peu nos traditions helvétiques, a d'autre part un certain charme patriarcal. Et puis, n'est-ce pas faire preuve d'idées progressistes que de désigner la femme d'un membre décédé pour lui succéder, plutôt que son fils, comme on ne manquerait pas de le faire chez nous?

Les trois collègues féminines de la comtesse Apponyi au Parlement hongrois sont Anna Kethly (socialiste), qui en fut longtemps le seul membre féminin; la baronne Orosdy (parti chrétien social); et Lilla Melzer (parti agraire et réformiste), qui, lors d'une élection complémentaire, a été élue à une écrasante majorité. Souhaitons que cette série continue.

contraste, nous trouvons dans la littérature catalane d'autres femmes auteurs, telles que Josefa Massanes, Victoria Penya d'Amer et Isabelle de Villamartini, poètes lauréates, qui remportèrent des premiers prix aux « Jeux Florals », ces concours publics de poètes, renouvelés du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle, lors de la Renaissance littéraire catalane, et qui continuent toujours d'attirer de nombreux participants et un public enthousiaste. Citons aussi Sœur Eulalia Anzizu, une religieuse, auteur de nombreux chants et hymnes religieux; Carmen Carr, l'initiatrice du mouvement féministe en Catalogne; Dolorès Moncada, romancière féconde; Maria Salvà, traductrice en catalan de Mistral et de Manzoni, qui appartient à l'école poétique de Mayorgue; Aurora Bertrana, fille de Prudence Bertrana, peintre de grand talent et auteur de nombreux romans, qui a donné dans son livre *Paradisos oceánicos* une merveilleuse description d'un voyage et d'un séjour en Polynésie; Carmen Montoliu, traductrice de Shakespeare et auteur de romans où l'on remarque une influence considérable de la littérature anglaise, et d'autres encore. Et ainsi nous arrivons à des jeunes, telles que Anna Maria de Saavedra et ses collaboratrices, femmes universitaires connues par la traduction d'Ovide qu'elles viennent du public pour faire connaître en catalan les chefs d'œuvres des littératures antiques.

H. KELLER-TCHAKALENKO.

*La femme est inférieure à l'homme en ceci seulement qu'elle est moins virile; elle ne lui est inférieure à aucun autre égard. L'homme est inférieur à la femme en ce qu'il n'est point une femme; il n'existe aucune cause d'infériorité.*

C. K. CHESTERTON.